

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 14 décembre 2023

Président : Christian ROSSEL
Vice-Président : Marc SOUTTER
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 14 décembre 2023 à 20h00.

Le Président remercie M. Maire de l'Omnibus pour sa présence et rappelle aux conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

Le Président s'enquiert d'une demande de modification de l'ordre du jour.
Aucune modification n'est demandée.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) Lettres et pétitions
b) Communications de la Municipalité
5. Préavis 13/2023 Budget 2024
6. Postulat pour une mise en œuvre raisonnée et proportionnée du règlement de stationnement, en particulier dans la zone village
7. Projet de décision pour un amendement de l'annexe I du règlement de stationnement
8. Divers

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 61 membres sont présents, 32 sont excusés et 4 sont absents.
Le quorum de 33 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 est accepté par 53 voix, 8 abstentions et 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 1 nouveau membre : Isabelle Lavenex.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président a reçu 2 lettres : La première de Charles Monnier concernant le Pumptrack qui est prévu à côté du collège. Il demande si le futur chauffage à distance sera prévu à cette endroit. À celui-ci pourraient également s'ajouter des immeubles privés. Ne serait-il pas plus adéquat de mettre le pumptrack au nord du terrain de foot en zone Bulande ?

Le Président précise que l'emplacement du pumptrack avait déjà été discuté en octobre 2022 et qu'il n'est pas idéal de rediscuter des décisions votées 1 ans après.

Reynold Michel, Vice-Syndic, répond qu'un chauffage à distance est prévu au bâtiment de la grande salle à la Gare 8 et que l'emplacement du pumptrack n'a pas d'incidence sur le chauffage à distance. C'est effectivement une zone constructible, mais un droit a été donné au tennis pendant encore 10 ans. D'ici une quinzaine d'années, il sera possible d'utiliser ce terrain pour de la construction.

Charles-Louis Morel pense que le pumptrack a sa place vers le tennis puisqu'il n'y a rien de définitif.

Le Président explique que la seconde lettre écrite par Jean-Christophe Liebeskind sera lue au point 6 de l'ordre du jour.

Denis Barclay aimerait savoir s'il y aurait la place pour le pumptrack et un chauffage à distance sur la même parcelle.

Reynold Michel, Vice-Syndic, explique que cet emplacement n'est pas prévu pour le chauffage à distance. Si une fosse doit être faite ce sera au tout début du parking vers la Grande Salle, car c'est un endroit plus facile d'accès en cas de remplissage. Le chauffage lui restera dans les mêmes locaux qu'actuellement.

b) Communications de la Municipalité

Reynold Michel, Vice-Syndic, explique que les essais de pompage pour le puits de Bioutaz n'ont pas pu avoir lieu cet automne car c'était soit trop sec, soit trop mouillé. La DGE et les instances cantonales ont accepté de prolonger l'octroi de la concession jusqu'en 2024 pour faire les essais de pompage. Plus d'informations de la part du bureau d'ingénieurs DTP sont prévues afin de savoir s'il est possible d'avoir un réservoir uniquement pour Arnex ou d'avoir un réservoir intercommunal. Une séance d'information pour tout le village est prévue courant février ou mars.

Alexis Vautier, municipal, se présente auprès des conseillers. Il est ravi de s'engager auprès de la collectivité et de l'intérêt public et remercie déjà ses collègues municipaux.

Carine Gigandet, municipale, annonce qu'après plusieurs demandes de la part de habitants du village concernant le parcage et la sécurité de tous, des contrôles seront faits par la gendarmerie dès à présent jusqu'à ce que le règlement de stationnement soit mis en place. Les amendes s'élèvent à CHF 120.–.

5. Préavis 13/2023 Budget 2024

Carinne Ruprecht, municipale, lit le préavis municipal concernant le Budget 2024. Le total des revenus est de CHF 2'687'500.–, le total des charges est de CHF 2'931'500.–. Le résultat 2024 a une perte budgétée de CHF 244'000.–. Les investissements prévus en 2024 ont déjà été partiellement adoptés par le Conseil en 2022 et 2023. La dépense de CHF 429'300.– sera

entièrement couverte par les liquidités et la marge d'autofinancement. Les points suivants sont expliqués :

- Autorités : Le budget 2024 comprend la hausse des forfaits du Syndic et des Municipaux, présentée par le préavis 07/2022 et adoptée. L'heure de commune a également passé de CHF 30.- à CHF 33.-.
- Administration Générale : Les changements de taux budgétés passent de 1.03 EPT (équivalent plein temps) à 1.30 EPT, soit secrétariat 50%, contrôle des habitants 40% et bourse 40%. Les salaires sont également adaptés au marché. Traitement de l'historique et suivi des archives communales par un mandataire externe CHF 12'500.-, frais de formation CHF 1'500.-. La Municipalité a décidé de travailler avec un mandataire externe pour la validation des permis de construire, coût budgété à CHF 5'000.- qui seront partiellement refacturés à travers les permis.
- Bâtiments communaux : Les coûts d'énergie ont été adaptés aux acomptes 2023.
- Grande Salle : Matériel de gym réclamé par l'école. Charges d'entretien nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et frais d'honoraires d'étude pour le remplacement de la chaudière.
- Le collège : CHF 30'000.- sont prévus pour remplacer le parquet et rafraîchir deux classes.
- Fontaines : CHF 10'000.- pour la réflexion de la fontaine à la croisée du chemin du Moulin.
- Zone Bulande : En plus de l'entretien courant et divers travaux de réparation imprévus, le nettoyage est externalisé pour un montant de CHF 11'000.- et la pose du wifi est prévue pour CHF 2'000.-. Le loyer de l'antenne 5G est redistribué aux sept sociétés locales.
- Routes : CHF 10'000.- destinés aux panneaux d'entrée du village, CHF 15'000.- destinés aux panneaux de parking, CHF 25'000.- destinés à la création de places de parc.
- Parcs, promenade, cimetières : Entretien plantation de la place du village CHF 2'500.-, Pose d'une barrière en zone Bulande CHF 5'000.-, nettoyage et embellissement du cimetière CHF 13'000.-.
- Ordures ménagères et déchetterie : Le prix de la valorisation des matières comme le papier et la ferraille a chuté, il en découle une perte budgétée de CHF 6'000.-.
- Réseaux égouts, épuration, eaux claires : CHF 6'000.- sont budgétés pour le remplacement d'une presse ou d'un tamiseur. L'excédent de revenus de CHF 6'400.- de ce dicastère est attribué au fonds de réserve.
- Service des eaux : Amortissement : L'augmentation tient compte des investissements effectués pour la rénovation de la place du village sur 30 ans et de l'investissement pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz.

En conclusion, la Municipalité prévoit un budget 2024 avec un déficit de CHF 244'000.-, la marge d'autofinancement est positive de CHF 16'100.- et les investissements prévus seront financés par les liquidités courantes. Le capital au 31.12.2023 s'élève à CHF 2'239'161.83 et peut aisément absorber la perte prévue.

Elle demande au Conseil d'adopter le budget 2024 déficitaire tel que présenté.

Valérie Bourquard, rapporteuse, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 28 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et Mme Dominique Nijenhuis, boursière. La commission a relevé les points suivants :

- Le budget 2024 prévoit une perte de CHF 244'000.-. Cette prévision est très conservatrice et à relativiser avec une marge d'autofinancement positive.

- Administration : il est relevé une demande de renfort en personnel à la suite de l'augmentation de la charge administrative qui a généré des heures supplémentaires en 2023. Il n'y aura plus ou peu d'heures supplémentaires lors de l'exercice 2024.
- Honoraires : La Municipalité souhaite pouvoir s'appuyer sur un mandataire externe pour l'examen des dossiers complexes lors des procédures d'octroi des permis de construire, pour un montant de CHF 5'000.–.
- Impôts : Une augmentation de l'encaissement de l'impôt sur le revenu de +5.5%, soient CHF 60'000.– est estimée, de même que les gains immobiliers qui devraient augmenter de CHF 10'000.–.
- Grande salle : une étude sur le remplacement de la citerne et l'adaptation du chauffage à distance va être lancée en 2024. Ces travaux sont en lien avec le PECC comprenant un bilan énergétique. La pose de panneaux photovoltaïques pour la grande salle et le bâtiment de Bulande est également prévue pour le programme d'investissement 2024-2025 pour un montant de CHF 360'000.–.
- Travaux-route : le nouveau système de règlement des parkings sera en rodage en 2024. Le pumptrack est prévu d'être construit et mis en service en 2024.
- Service des eaux : Il est prévu l'investissement pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz pour CHF 37'000.–, somme qui commencera à être amortie en 2024.
- Charges financières : Il n'est pas prévu de réaliser de nouveaux emprunts en 2024.

La commission estime que la Municipalité a élaboré un budget prudent, avec un résultat déficitaire. Il faut noter que les travaux d'investissement sont jugés ambitieux au niveau du planning.

La commission propose au Conseil d'accepter le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Charles Monnier a vu qu'un plan d'investissement sur 5 ans était prévu et est étonné de voir apparaître 2 millions de CHF concernant les eaux. Il estime que c'est mettre la charrue avant les boeufs puisqu'il n'y a pas de rapport concernant l'état du puits. Il a également demandé à deux reprises qu'un montant soit porté pour l'amélioration des qualités de chauffage et de l'accès pour les handicapés à l'église.

Reynold Michel, Vice-Syndic, répond que pour l'église un montant est toujours affecté sous le compte 354.314 pour faire des réparations. Effectivement, des gros travaux ne sont pas prévus pour l'église. Il en profite pour présenter notre nouvelle boursière Mme Dominique Nijenhuis qui pourra mieux nous renseigner pour toutes les questions plus techniques.

Dominique Nijenhuis, boursière, explique qu'un plan d'investissement sur 5 ans doit être présenté. Tous les investissements feront l'objet d'un préavis au préalable. Les travaux étant obligatoires pour le réservoir d'eau, un montant doit être mis, mais ce n'est pas un montant arrêté.

Charles-Louis Morel a vu que l'antenne 5G va rapporter CHF 4'000.– chaque année et aimerait savoir qui a eu l'idée de répartir ce montant entre les sociétés locales.

Reynold Michel, Vice-Syndic, explique que l'antenne est posée sur le terrain du football qui touche CHF 4'000.– et le reste du montant est réparti entre les autres sociétés. La Municipalité a pensé que c'était une bonne idée de les distribuer aux autres sociétés locales.

Martine Barclay avait suggéré à l'époque que cet argent soit mis à disposition du Plan Climat au lieu d'être réparti dans les sociétés locales.

Jean-Luc Porchet a remarqué, concernant l'UAPE les petits bouchons, qu'il y a une augmentation de 77% entre les comptes 2022 et le budget 2024 : on passe de CHF 147'000.- à CHF 262'500.-. Il aimerait une explication.

André Roch explique qu'au mois de juin la commission de gestion avait demandé pour les prochains budgets de budgéter au plus près les comptes, car l'UAPE d'Arnex est utilisée par les enfants du village ainsi que des enfants d'Orbe. Orbe paie une partie. La commission de gestion avait demandé que ce chiffre soit diminué, il est donc étonné de voir qu'au contraire il a augmenté.

Carinne Ruprecht, municipale, explique qu'il va y avoir une nouvelle UAPE à Montcherand et qu'il en découle une mutualisation des UAPE dans les communes. La Municipalité a préféré reporter ce montant et être prudente, plutôt que de mettre moins et devoir demander une rallonge.

André Roch demande ce qu'est la mutualisation.

Carinne Ruprecht, municipale, explique qu'il s'agit de prendre toutes les UAPE du regroupement communal, et qu'un taux entre 20% et 80 % a été décidé pour le financement. Il s'agit d'une clef de répartition qui définirait quelle commune paie quoi en fonction du nombre d'enfants placés.

Sébastien Meylan, municipal, explique que le collège de Montcherand aura une UAPE de 46 places et que le collège appartient à l'ASIOR. Celle-ci sera responsable de la future perte de l'UAPE. Il s'agit d'une toute nouvelle organisation de l'AJOVAL.

Denis Barclay demande si le PECC est budgétisé pour 2024.

Carinne Ruprecht, municipale, répond que CHF 30'000.- sous le compte d'investissement sont prévus pour le PECC.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'Assemblée vote.
Acceptez-vous d'adopter le budget 2024 tel que présenté ?

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 4

Le budget 2024 déficitaire de CHF 244'000.- est accepté par l'assemblée.

6. Postulat pour une mise en œuvre raisonnée et proportionnée du règlement de stationnement, en particulier dans la zone village.

Le Président rappelle qu'un postulat est une invitation faite à la Municipalité d'étudier une proposition sans effet contraignant, si ce n'est de rédiger un rapport.

Marc Soutter présente son postulat à l'assemblée : ce qui lui rend le village agréable, c'est la qualité de vie et de ne pas se faire agresser par des panneaux d'interdictions à chaque coin de rue. Il n'y a pas de policiers à Arnex car il n'y en a pas besoin dans notre village puisque nous sommes capables de vivre ensemble en bonne intelligence sans devoir recourir à la punition ou à la répression. Ce qui fait la différence entre un village et une ville c'est le nombre de policiers. À zéro policier c'est un village, à partir de 1 policier c'est une ville. Pour lui, c'est une menace pour notre village si nous laissons le règlement de stationnement sans nuances. À Arnex il n'y a pas de problème généralisé de stationnement, mais des problèmes de voisinages et le syndrome du « propre en ordre ». Il a le sentiment qu'autant la Municipalité que la commission se sont fait considérablement enfumer. Le Conseil général a fait ce qu'il fait d'habitude, c'est-à-dire faire confiance à la Municipalité et à la commission, le résultat est

que nous allons faire quelque chose d'absurde et sans nécessité. Le postulat comprend 5 points :

1. Moratoire sur la matérialisation du règlement de stationnement dans la zone village : marquage au sol, panneaux d'obligation/interdiction, horodateurs, etc. sont mis en veilleuse. À voir s'il y a lieu de retirer à cette fin la zone village de la liste des secteurs concernés par le règlement.

2. Inversion de la logique de mise en œuvre du règlement de stationnement : plutôt que de commencer par les choses faciles (marquage au sol, panneaux, etc) il s'agit de commencer par la partie difficile, à savoir nommer/trouver/désigner/recruter la personne qui sera chargée de verbaliser les contrevenants.

3. Confier à cette personne la mission de verbaliser pendant 12 mois les véhicules mal garés (selon une liste de critères à définir), non pas dans le sens d'une contravention, mais, à l'image de ce qui se pratique dans certaines stations touristiques, par un message aimable du genre :

Cher détenteur de ce véhicule, votre engin est garé de façon inadéquate, car il pose un problème de : sécurité/entrave à la circulation/durée de stationnement excessive, etc. Merci de bien vouloir corriger cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir.

4. Fournir à ce malheureux, chargé de la verbalisation, une adresse mail ou whatsapp, voire les deux, de sorte que tout un chacun puisse attirer son attention sur un véhicule mal garé, éventuellement photo à l'appui, et ainsi lui faciliter la tâche.

5. Durant les 12 mois de l'opération, tenir un inventaire des problèmes rencontrés et/ou signalés. Et à son terme, dresser un bilan de cette opération (fréquence et type de problèmes, endroits concernés, etc.) et décider sur cette base de mesures raisonnées et proportionnées de gestion du stationnement, en particulier dans la zone village.

Le Président demande s'il a des questions.

Lyne Monnier est d'accord avec ce qui a été dit, mais se demande qui sera responsable en cas d'accident : la personne mal garée sur le trottoir, l'enfant qui est sur la route car n'a pas pu passer sur le trottoir ou la voiture qui est sur la route. En tant qu'adulte, il est facile de faire attention, mais pour un enfant, une personne avec une poussette ou un handicapé c'est plus compliqué.

Samuel Glayre demande de quelle zone exactement il s'agit. Est-ce que la place du village en fait partie ?

Marc Soutter explique qu'il y a 4 zones : la place du village, le tennis, Bulande où les places sont délimitées et tout le reste c'est la zone village.

Samuel Glayre constate que le stationnement sur la place du village, spécialement aux heures de sorties des cours, est extrêmement dangereux.

Marc Soutter est tout à fait d'accord, mais il met en doute le fait de généraliser stationnement/cases/panneaux à l'ensemble du village.

Martine Barclay demande s'il est possible de rajouter un 6^{ème} point au postulat, qui serait de rajouter des zones 30km/h dans le village.

Le Président répond qu'il s'agit d'un autre aspect et qu'il faudrait faire un projet de règlement à mettre à l'ordre du jour pour ensuite se positionner.

Nicolas Bovet demande si dans le règlement de la police un nombre de places de parc est délimité par appartement ? Si oui, est ce que cela a été vérifié ?

Reynold Michel, Vice-Syndic, répond que depuis avant 2007, toutes les nouvelles constructions doivent avoir minimum 2 places de parc par appartement.

Samuel Glayre répond que ce n'est pas conforme à la législation cantonale.

Charles-Louis Morel lui répond que cela a été voté lors d'un conseil général.

Charles Monnier demande, en cas de manifestations, si une dérogation est demandée.

Reynold Michel, Vice-Syndic, répond qu'effectivement, dorénavant, pour chaque manifestation dans le village, une demande POCAMA (Portail Cantonal de Manifestation) sera effectuée pour avoir une idée du nombre de personnes attendues pour le parcage.

André Roch explique que dans le nouveau règlement de stationnement, il est prévu que les gens fassent une demande pour le stationnement en cas de manifestation.

Philippe Monnier annonce qu'une demande de POCAMA est à envoyer au Canton.

Jean-Louis Monnier explique que le POCAMA est une « usine à gaz » et qu'il est extrêmement compliqué à remplir et qu'il s'agit d'une fausse bonne idée.

Le Président souhaite que la discussion revienne sur le postulat.

Charles Monnier demande si la chose principale de ce postulat est de repousser d'une année l'application des mesures proposées.

Le Président répond que c'est de proposer à la Municipalité de revoir cet aspect-là de l'application. Il faut également une majorité des conseillers en faveur du postulat pour que la Municipalité sache, sans que cela soit un engagement formel, que le Conseil est en faveur du changement.

Anne Folens demande pourquoi est-il possible d'avoir accès à des documents avant le Conseil sous prétexte d'être absent lors du Conseil.

Le Président répond que la question s'est posée quant à la mise à disposition des documents du postulat au même titre que les préavis. Le postulat peut être présenté séance tenante au Conseil, il n'est donc pas obligatoire de mettre le postulat à disposition des conseillers, mais puisque les coordonnées du Président sont à disposition, d'autres conseillers auraient pu faire la même demande. Si le cas devait se représenter, les documents seraient mis à disposition. Il y a eu un « flou » à ce sujet-là.

Le Président lit la lettre de M. Liebeskind qui ne pouvait être présent au Conseil de ce jour : réponse au postulat déposé par M. Marc Soutter.

Jean-Christophe Liebeskind s'étonne de la tardiveté du postulat puisque sa motion a été déposée le 28 novembre 2018, qui a déjà fait l'objet de trois votes, le premier l'acceptant, le second le rejetant et le troisième l'approuvant. Si le dépôt d'un postulat est un droit, il n'est pas admissible que des citoyens en fassent usage en temps inopportun, donc abusivement, dans le but de compromettre indirectement la mise en œuvre de la volonté populaire. Il déplore également son « populisme » : en mêlant délibérément affirmations fausses, exagérations et expressions émotionnellement accrocheuses, M. Soutter voudrait faire croire qu'on cherche à instaurer un état policier. Concernant les points du postulat : au point 1. On ne revote pas, chez nous, des lois sitôt après leur adoption et M. Liebeskind invite le conseil à refuser d'entrer en matière sur ce point. La cause principale du problème est qu'on ne sait pas où l'on peut, ou ne peut pas, se parquer. C'est l'absence de marquage le problème. Point 2, le règlement n'impose pas l'engagement d'un agent, le règlement se contente de définir les compétences de l'autorité chargée de l'appliquer, le reste relève de la discrétion de la municipalité. Aucun contrôle ne sera possible tant que les usagers ne savent pas où ils peuvent parquer, c'est pourquoi le marquage est un préalable indispensable, pas le contraire. Il invite donc le Conseil à rejeter le point 2. Point 3, M. Soutter sous-estime la désinvolture incessante de nombreux automobilistes et ignore que quand le mal est fait, c'est-à-dire quand un automobiliste se parque devant la porte de votre garage, sur la place de votre locataire, ou cause la destruction totale d'une maison en empêchant les camions de pompiers d'accéder à l'incendie, il n'est pas réparable. Même imparfaite, la dissuasion reposant sur des règles claires est le seul remède contre la désinvolture. Il invite donc le conseil à rejeter le point 3. Point 4, Il approuve cette proposition, qui représente un « dispositif utile » tel qu'expressément prévu par le règlement, et une alternative proportionnée à un agent. Un postulat n'est pas nécessaire pour ça, une simple intervention au conseil suffit. Il invite donc

le Conseil à approuver le point 4. Concernant le point 5, la commission avec l'aide d'un ingénieur en urbanisme a déjà procédé à une évaluation approfondie. Le Conseil a eu amplement l'occasion d'évaluer la situation au cours des cinq ans qui ont suivi sa motion. Il invite donc le Conseil à rejeter le point 5 et d'enfin mettre cette motion en œuvre, six ans après son acceptation, à l'aide d'un règlement mûrement réfléchi.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions, et demande également aux conseillers s'il est préférable de voter point par point ou l'ensemble du postulat.

L'assemblée préfère voter l'ensemble du postulat.

Charles Monnier demande aux membres de la commission s'ils souhaitent s'exprimer.

Anne Folens, membre de la commission, estime à titre personnel qu'elle a été un peu manipulée.

Tristan Bovet, membre de la commission, demande à Anne Folens pourquoi signer le rapport si elle s'est sentie manipulée.

Anne Folens répond qu'il y avait d'autres arguments pris en compte et qu'elle l'a signé en tant que membre de la commission et que ce sentiment est apparu plus tard, à la suite de discussions comme celle-ci.

Pierre Bovet, membre de la commission, estime que la commission a essayé de faire les choses du mieux possible.

Pierre-Alain Ogay, président de la commission, explique qu'au début il était contre ce règlement, après de nombreuses discussions avec les membres de la commission et la Municipalité, il est maintenant persuadé de son utilité. Il ne faut pas attendre un accident pour faire quelque chose.

Charles-Louis Morel estime que le délai de mise en route n'est pas près d'arriver, le temps que les panneaux arrivent et soient installés, on arrivera à la fin de l'année 2024.

Reynold Michel, Vice-syndic, répond que les panneaux et les places de parc arriveront « à bout touchant », mais d'ici fin 2024 il n'y aura pas encore d'amendes distribuées sur les places délimitées. Cependant, en ce qui concerne les véhicules mal parkés, c'est du ressort de la gendarmerie.

Charles-Louis Morel demande si les privés doivent marquer leurs places de parc, car il n'est pas évident de délimiter, dans le village, ce qui est privé et ce qui est communal.

Reynold Michel, Vice-Syndic, répond qu'avec Géo planète on voit bien les zones du domaine public ou du domaine privé.

Samuel Glayre demande combien de panneaux et combien de places ? est-ce que les plans seront consultables au greffe ?

Carine Gigandet, municipale, répond qu'un panneau par zone de parcage est prévu ou alors il faut marquer à l'entrée du village qu'il y a des zones de parcage et que toute voiture mal parkée sera réprimandée. Le nombre de panneaux sera décidé en janvier. Les plans seront effectivement consultables au greffe.

Pascal Christe pense qu'il est préférable d'éviter une « forêt » de panneaux.

Jean-Louis Monnier aimerait connaître l'ampleur de la perte en nombre de places de parc.

Carine Gigandet pense qu'il y aura peut-être une perte de 10%.

Michèle Currat propose de passer au vote du postulat, afin d'avancer dans l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'Assemblée vote.

Qui soutient l'ensemble du postulat de M. Soutter Marc tel que présenté ?

Soutiens : 16

Rejets : 32

Abstention : 12

Le postulat est rejeté par l'Assemblée.

7. Projet de décision pour un amendement de l'annexe I du règlement de stationnement

Marc Soutter explique son projet : il ne s'agit plus de changer l'annexe mais de changer une lettre dans un article du règlement de stationnement. Dans l'article 4, il est dit que : la durée de stationnement varie selon la zone concernée conformément à l'annexe I du présent règlement. La Municipalité est compétente pour **adopter** l'annexe, alors que manifestement on voulait dire **adapter**, pour pouvoir changer quelque chose dans cette annexe si nécessaire. Il propose donc de changer le mot « adopter » en « adapter ».

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Sébastien Meylan, municipal, et **Reynold Michel, Vice-Syndic,** expliquent que si l'on fait ce changement, nous devons renvoyer le règlement à Lausanne pour validation et à nouveau le voter au Conseil.

Patricia Porchet demande à la Municipalité si l'annexe a été passée avec le règlement de stationnement au canton, la réponse est oui. Il est donc obligatoire de refaire signer le canton pour cette modification.

Marc Soutter retire son projet.

8. Divers

Le Président ne peut pas donner la date du prochain Conseil, celle-ci n'étant pas encore fixée.

Christine Monnier demande s'il est possible de rajouter un passage piéton à la rue du Vignoble car l'endroit est dangereux.

Carine Gigandet, municipale, explique qu'à l'époque cela avait été refusé, mais au vu du nouveau règlement il serait possible de refaire une demande.

Tristan Bovet propose de faire une pétition pour le passage piéton.

Laurent Monnier demande si à l'époque il y avait déjà la priorité de droite, car cela pourrait faire changer la décision.

Carine Gigandet, municipale, répond que la priorité de droite était en sujet mais pas encore présente, elle va donc faire une nouvelle demande.

Pascal Christe se demande pourquoi les gens prennent la ruelle de l'Eglise en voiture au lieu d'aller jusqu'au bout de la croisée. La route est étroite et dangereuse pour les enfants.

Charles-Louis Morel lui répond que c'est autorisé.

André Roch demande que le panneau qui est couché par terre en bas de la Chereyre soit remis en place.

Carine Gigandet, municipale, explique que c'est dû à un accident, que la gendarmerie est venue, et que c'est du ressort de la DGMR. Elle les a appelés fin octobre.

Jean-Luc Porchet propose qu'une nouvelle demande pour un giratoire au carrefour en bas de la Chereyre soit faite, c'est un endroit extrêmement dangereux, il y a accident sur accident.

Carine Gigandet va en faire la demande.

Pascal Christe explique que malgré le nombre d'accidents, pour la DGMR cet endroit n'est pas considéré comme un endroit « point noir ».

Martine Barclay remercie la Municipalité pour le beau sapin sur la place du Village et souhaite bon courage à M. Maire, journaliste de l'Omnibus, pour son futur article.

Denis Barclay aimerait avoir des nouvelles du PECC, quel municipal a la charge du projet ?

Sébastien Meylan, municipal, explique qu'une réunion est prévue en janvier.

Alexis Vautier, municipal, est très motivé à s'investir dans le PECC. Ils seront 5 sur le projet.

Reynold Michel, Vice-Syndic, indique aux propriétaires qu'ils doivent rapidement donner leur relevé d'eau. Il annonce qu'une verrée est offerte par la commune à la fin du Conseil.

Le Président clôt la séance à 21h55.

Le Président
Christian Rossel

La Secrétaire
Amandine Gonçalves